

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le premier avril deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Damien Lamboley, Jean-Claude Desbat, Mirabelle Rousset-Charensol, Xavier Collonge, Ludovic Batteur.

Excusée : Maryline Trichard

Laurence RENOUX a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 27 mars 2025

Le précédent compte rendu est approuvé à l'unanimité.

I. AFFAIRES DIVERSES

Rapporteur : Myriam Perrin, adjointe aux affaires scolaires

Affaires scolaires

1. Conseil d'école du 31 mars 2025

Myriam Perrin présente les principaux points abordés :

- Prévision de la rentrée 2025 : 129 élèves (16 départs de CM2 et 19 entrées en PS).
- Présentation du RASED par la psychologue qui accompagne les élèves en difficultés
- Myriam Perrin est intervenue pendant le 2^{ème} service de la cantine pour effectuer un rappel des règles suite à des comportements inappropriés notamment des plus grands
- La garderie remercie la commune pour l'organisation du pedibus pendant les travaux. Des barrières devront être installées devant la salle des fêtes.
- Une question des parents sur le fait que les élèves de maternelles ne disposent pas de couteaux pour le repas à la cantine. Ils ont été enlevés car de nombreux élèves ne savaient pas s'en servir et qu'ils les utilisaient pour jouer avec. Un point sera fait à ce sujet à la prochaine commission cantine.
- Les enseignants demandent l'apport de terre dans les carrés autour des arbres dans la cour de l'école élémentaire pour effectuer les plantations printanières. Xavier Collonge précise que du compost est disponible derrière la base de vie du chantier.

Divers

1. Cérémonie du 8 mai

Rendez-vous à 11h au monument aux morts. Les classes de Mme MEILHEURET et Mme ROYAL préparent l'évènement. Les membres du conseil municipal des jeunes seront également conviés. Jean-Claude Desbat indique qu'il faudrait également entretenir le monument aux morts du cimetière en remettant des graviers et en fleurissant les corbeilles.

II. FINANCES

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Convention SYTRAL

Par délibération en date du 09/05/2022, SYTRAL mobilités a décidé de conventionner avec les EPCI ou communes qui réalisent des projets d'aménagement de voirie avec mise en accessibilité de points d'arrêt sur route départementale. Dans ce cas de figure, l'étude est réalisée par l'EPCI ou la commune (hors financement SYTRAL Mobilités). Les travaux d'aménagement sont réalisés par l'EPCI ou la commune sur le domaine routier départemental et peuvent prétendre à une subvention financière de SYTRAL Mobilités.

Par l'intermédiaire de conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage, le Département du Rhône, en tant que gestionnaire de la voirie départementale, a délégué la maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de points d'arrêt du réseau Libellule situé sur la commune de Vaux-en-Beaujolais : arrêt Ecole (deux sens) – RD49. Ces travaux de mise en accessibilité du point d'arrêt s'inscrivent dans le cadre d'un projet d'aménagement de voirie sur la RD 49 en agglomération pour lequel le Département du Rhône a émis un avis favorable.

Le programme prévisionnel d'aménagement approuvé par l'organe délibérant de SYTRAL Mobilités est constitué de trois points d'arrêt sur la commune de Vaux-en-Beaujolais – arrêt Ecole (paire d'arrêts en ligne) et arrêt Chamfray (arrêt unique avec zone de retournement).

Le montant de la participation financière de SYTRAL Mobilités se base sur le devis communiqué par la Commune et validé par SYTRAL Mobilités ou sur la somme forfaitaire définie pour un point d'arrêt simple soit 15 000€ HT maximum. Ainsi, la participation forfaitaire maximale de SYTRAL Mobilités pour cette présente convention s'élève à 45 000€ HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la convention proposée par le SYTRAL annexée à la présente délibération

Autorise M. le Maire à signer cette convention

2. Emprunts

	Crédit agricole	Crédit mutuel	Caisse des Dépôts	Caisse d'épargne	Banque postale
140 000 € sur 2 ans	2.85 %	3.20 %		2.90 %	4.11 %
Frais de dossier	360 €	140 €		200 €	280 €
180 000 € sur 15 ans	3.78 %	3.40 %	3.72 %	3.92 %	3.90 %
Frais de dossier	180 €	180 €	108 €	200 €	360 €
Validité	9/04	20/04	Avril 2025		

Une réactualisation sera faite avec les établissements bancaires et le mieux placé sera retenu.

III. BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : Alain Arnaud, adjoint aux bâtiments

1. Informations diverses

Suite à la commission bâtiment, Alain ARNAUD présente les choix effectués :

▪ Rénovation toilettes publiques :

- pas de rénovation des sols pour l'instant, un nettoyage complet au karcher sera réalisé
- réfection des peintures + menuiseries extérieures de la salle des fêtes : le devis de David DEMANGET à hauteur de 3 470.85 € est validé
- installation de plaques de protection sur les portes
- déplacement du local ménage et du robinet d'eau dans une toilette côté homme.

▪ Reprise des peintures de l'école : David DEMANGET : 4 241.64 € / Julien LARGE : 13 762 €- Le devis de David Demanget est retenu.

▪ Dalle béton sur le côté de l'église : entreprise DARBON : 8 680.32 €

▪ Reprise des faïences du restaurant scolaire : le devis d'AD CARRELAGE pour un coût de 4 960.14 € est validé.

▪ Salle des fêtes : projet du lave verre abonné car il n'y a pas suffisamment de place dans la cuisine.

2. Extension de l'école Bernard Pivot et du restaurant scolaire

Les gros travaux de maçonnerie devraient se terminer le 14 avril ce qui permettra à l'entreprise LARGE de commencer l'installation de la structure bois de la surélévation pour une durée de 3 semaines. Le gros œuvre devrait être terminé pour mi-mai.

IV. ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Jean-Claude Desbat, adjoint à la voirie, terrains communaux, cimetière et sentiers pédestres

Voirie

1. Commission voirie

- Circulation Rue du Chavel : après étude, l'installation de coussins berlinois n'est pas possible en raison de l'étroitesse de la route. Une solution consiste en la création d'une voie avec deux chicanes sur une longueur de 6 m avec une largeur de 3 m qui seraient réalisées avec des bordures de 20 cm. Une zone 30 pourrait être instaurée. En partenariat avec les services du Département, des essais seront mis en place.
- Parcelle AC 108 : une partie du terrain a été broyée. Il convient maintenant d'aménager un accès pour permettre d'y déposer les déchets verts de la commune. Afin d'empêcher les dépôts sauvages, une barrière et un cadenas limiteront l'accès.

2. Projet d'achat de terrain

Les habitants du Chardon nous ont fait part des difficultés de stationnement au cœur du hameau suite à la rénovation de plusieurs bâtiments. Un projet d'acquisition de deux parcelles à l'entrée du hameau n'a pas pu être mené jusqu'à son terme car un compromis de vente a déjà été signé. Les possibilités sur d'autres parcelles sont à l'étude.

Urbanisme

Rapporteur : Jean-Charles Perrin, maire

1. Permis de construire

PC0692572500001 – 60 rue du Mathy – AI 284 – PELLOUARD Christophe

Muret en enrochement + portail – pièces complémentaires – Une précision sur le ton des murets est demandée.

2. Déclarations préalables

DP0692572500002 – 862 rte de St Cyr – AL 323 – DESCOTES Jean-Christophe

*10 panneaux photovoltaïques - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572500003 – 86 chemin des Plagnes – AC 480 – MAZZELLA MELQUIONI Valérie

*Panneaux photovoltaïques - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572500004 – 541 rte de la Cime – AB 241 – FOLEY Jonathan

Abri voiture – Suite aux prescriptions de l'ABF, le pétitionnaire est invité à prendre contact avec les services

DP0692572500005 – 179 rue du Château – AB 93-94 – TRICHARD Elodie

*Changement des menuiseries - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572500006 – 195 rue de la Madone – AB 10 – GARDETTE Claude

*Isolation thermique par l'extérieur - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572500007 – 165 rue du Berchoux – AL 541-543-544 – MIGNOT Léa – BEC Alexandre

*Fenêtres de toit + 2 fenêtres en façade - **Le conseil émet un avis favorable***

DP0692572500008 – 371 route de la Cime – AB 406 – DUMONTET Vincent

*Installation photovoltaïque de 27.34 m² - **Dossier soumis à l'accord de l'ABF***

3. Certificats d'urbanisme

CU0692572500004 – Fromental – AL 80

CU0692572500005 – Les Verseaux - AK 154

CU0692572500006 – 285 rue du Mathy – AI 261

Environnement

1. Journée de l'environnement

Elle aura lieu le samedi 5 avril. RDV à 8h30 en mairie. Un rappel sera adressé aux associations communales.

2. Frelons asiatiques

Suite à la rencontre sur le plan de lutte contre le frelon asiatique, une campagne de piégeage de printemps est lancée sur l'ensemble des communes de l'agglomération Villefranche Beaujolais Saône. Jean-Claude Desbat et Xavier Collonge, en tant que référents, ont fabriqué les pièges et ont procédé à leur installation à proximité des nids découverts l'année dernière. A ce jour, 15 pièges ont été posés. Un budget de 20 000 € pour la destruction des nids a été voté au niveau de l'agglomération.

V. SYNDICATS INTECOMMUNAUX

1. SMIECB

Jean-Claude Desbat présente le compte-rendu du conseil syndical du 25 février 2025. Dans le programme de renouvellement pour l'année 2025, des travaux seront réalisés sur la rue du Jean Thomas et dans les rues du Vieux Bourg et Claude Braillon.

2.CAVBS

Jean-Charles Perrin présente le compte-rendu du conseil communautaire du 12 mars 2025.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Xavier Collonge indique qu'un seul membre de la commission environnement du CMJ était présent pour les opérations de transfert et de récolte du composteur collectif. Un inventaire des hirondelles sera réalisé en mai en partenariat avec l'association « Demain c'est ici et maintenant ».
- La plantation des arbres restants suite à l'opération première page sera effectuée samedi matin lors de la journée de l'environnement.
- Laurence Renoux fait un point sur l'organisation du déplacement à Paris.
- Sandrine Bessenay indique que la ligne de bus 17 ne serait pas toujours assurée en raison de problèmes de chauffeur. Il faut demander aux utilisateurs de nous faire remonter ces difficultés afin que nous puissions faire le lien avec les services de transport.
- Suite au courrier d'une partie des habitants du hameau des Balmes, le conseil décide le passage d'un géomètre afin de déterminer les limites de la voirie communale avec la propriété de Mr Large Daniel et Mr Carrieres Romuald.
- Prochain conseil municipal : 6 mai 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22 heures 45.

PERRIN Jean-Charles,
Maire

RENOUX Laurence
Secrétaire de séance